



Parti socialiste
neuchâtelois

Résolution du PSN Congrès du 9 novembre 2013

Pour une véritable politique de santé

Le canton de Neuchâtel doit impérativement développer une véritable planification sanitaire assurant la coordination des différents pans de la politique de santé. Dans cette période particulière - une initiative et deux référendums en lien avec la politique sont soumises à la population dans deux semaines – le PSN demande avec force l'élaboration d'une vision stratégique de la politique de santé, qui réponde à court, moyen et long terme aux besoins de la population neuchâteloise et aux contraintes du contexte national.

4 axes sont privilégiés:

Le patient et sa qualité de vie doivent être au centre des préoccupations

Le patient doit être responsabilisé et considéré comme partenaire des divers intervenants. Il a le libre choix pour accéder à des soins adéquats, qu'il s'agisse de médecine de premier recours, d'urgence, d'hospitalisation (les hôpitaux de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et Couvet sont des portes d'entrée dans HNE) sans discrimination liées à l'âge, au niveau des ressources ou à la localisation géographique. Son bien-être et sa sécurité sont prises en compte.

La continuité des soins est assurée entre les diverses structures. Autant que possible, le maintien à domicile est favorisé. Des structures intermédiaires sont développées, afin de répondre aux demandes et besoins du patient, de sa famille et de son réseau.

Une médiation indépendante, en réponse au postulat socialiste de janvier 2008, doit être mise rapidement sur pied.

La création et le développement de groupes d'entraide ou groupes spécifiques de patients sont encouragés.

La promotion de la santé doit être privilégiée

La promotion de la santé doit être la préoccupation de tous les intervenants prioritairement auprès des enfants, des adolescents et des jeunes, plus généralement de toute la population. Les moyens doivent être mis à disposition pour permettre la réalisation des projets existants, tels le projet "Politique de Santé et d'Appui à la Jeunesse (PSAJ)", qui n'a jamais pu être réalisé. La prévention est intégrée dans les programmes scolaires, la médecine scolaire accrue. Les programmes de sensibilisation (alimentation et mouvement, prévention des accidents,...), de dépistage (cancer du sein,...) et de vaccination pour toute la population sont développés. L'Etat met en œuvre le plan "santé mentale". Un programme de médecine du travail est mis sur pied.

L'offre de prestations doit être coordonnée, son développement planifié

La planification des prestations doit être établie en collaboration avec les cantons, qui ont la principale charge financière des frais de traitement. Le poids décisionnel des caisses d'assurance maladie des soins doit être réduit. Pour cette raison, le PSN s'engagera activement dans la campagne pour une caisse publique. Il s'opposera à toute mesure réduisant la solidarité entre assurés.

La planification des prestations hospitalières, élaborée dans le cadre de la Loi sur l'Etablissement hospitalier multisite, doit être poursuivie.

La médecine de proximité est favorisée, notamment en améliorant les conditions cadre pour les médecins généralistes.

La gouvernance des entités autonomisées (HNE, NOMAD, CNP) doit être améliorée et coordonnée. Leurs relations avec l'Etat sont clarifiées dans des contrats de prestations clairs prenant en compte les aspects sanitaires, politiques et financiers. Le travail en réseau est développé.

L'Etat doit avoir les moyens d'organiser et de planifier les prestations de soins pour personnes âgées et/ou handicapées. Le vieillissement de la population et ses conséquences sont pris en compte.

Les conditions de travail du personnel doivent être assurées

L'Etat s'engage au respect de la CCT Santé 21. Une convention collective de travail avec force obligatoire est demandée. Cette CCT évitera toute concurrence néfaste entre divers prestataires de soins et constitue la base d'un climat de confiance et de sérénité pour les collaborateurs/trices.

La qualité des conditions de travail a une incidence sur la qualité des soins. Qui plus est, notre pays manque cruellement de personnel qualifié dans le domaine de la santé. Assurer des conditions de travail attractives est donc d'autant plus important pour assurer aux institutions de pouvoir engager du personnel qualifié et motivé.

De même, la formation initiale, la formation continue et la validation des acquis sont promues.

Gorgier, le 9 novembre 2013